

Les subsides

tous les partis le font à l'heure actuelle. Mais là où cela devient de la corruption, c'est que le financement est assuré par le gouvernement du Canada au chapitre de la création d'emplois.

J'arrive d'Edmonton où le taux de chômage est de 14 p. 100. Je me suis entretenu avec des jeunes chômeurs qui ont perdu toute illusion et qui s'inquiètent de la tournure des événements. Si je leur avais parlé de cette subvention, comment auraient-ils réagi en apprenant que c'est là la politique pourrie du gouvernement en matière de création d'emplois?

Non seulement le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il de minces chances d'être élu chef du parti libéral—j'ai entendu dire qu'il songe à se présenter—mais il devrait plutôt démissionner de la Chambre des communes pour cause de corruption.

En terminant, je demande le consentement unanime de la Chambre—je ne m'attends pas à l'obtenir, car le parti libéral va essayer de camoufler cette pourriture—afin de déposer à la Chambre, pour la gouverne de tous les députés, les lettres patentes de la Canadian Alliance for Italian Integration and Culture, un document de travail sur l'intégration et sur les relations de la communauté italienne avec le parti libéral, un projet de programme de création d'emplois dans le domaine des services sociaux pour répondre aux besoins de la communauté dans le nord-ouest de Toronto et, enfin, le dépliant des Services communautaires de l'Alliance—ils sont déjà en place—publié par la CAFIIC, sous la présidence de M. J. Volpe, et financé par la Direction générale du développement de l'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Je demande le consentement unanime pour déposer ces quatre documents.

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence rappelle aux députés que, d'après le Règlement, seuls les ministres peuvent déposer des documents.

M. McGrath: Un député peut le faire s'il obtient le consentement unanime.

M. le vice-président: Comme le signale le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), un député peut le faire s'il obtient le consentement unanime. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député dépose certains documents?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Il n'y a pas consentement unanime. Nous reprenons le débat et la parole est au député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn).

M. Fisher: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. N'y a-t-il pas de période de questions après ce discours, après ces propos outrageants?

M. le vice-président: La présidence s'excuse. Elle aurait dû autoriser la période de questions et de commentaires. Je remercie l'honorable secrétaire parlementaire d'avoir rappelé ses devoirs à la présidence. Nous passerons maintenant aux questions et aux commentaires.

M. Fisher: Monsieur le Président, je suis président d'un groupe officieux connu sous le nom de caucus parlementaire libéral de la région de Toronto et j'ai donc écouté avec intérêt

les directives que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) nous a données sur la façon de nous occuper de nos affaires. Peut-il nous donner des preuves que les membres de l'organisme en question ont fait un mauvais usage des fonds gouvernementaux? Je veux dire par là peut-il prouver qu'ils exerçaient des activités politiques pendant qu'ils étaient payés par le gouvernement, qu'ils se servaient de l'organisme, de la liste ou de tout matériel ou installation de l'organisme à des fins politiques?

● (1340)

Le député a porté une accusation grave. Il a mentionné des noms. Ceux qu'il a nommés ne peuvent pas se défendre parce qu'il a porté cette accusation à la Chambre des communes. Je lui demande de faire plus que condamner des gens par association comme il l'a fait jusqu'ici et de prouver que ces gens agissent de façon répréhensible et se font financer par l'argent du gouvernement.

M. Laniel: C'est une tactique propre au NPD.

M. Waddell: Monsieur le Président, le député a dit que mon discours était outrageant.

M. Fisher: Il l'était.

M. Waddell: Cela me vexa. J'ai essayé d'établir les faits d'après certains documents que je voulais déposer à la Chambre, mais le parti libéral ne m'a pas permis de le faire parce qu'il m'a refusé le consentement unanime. J'ai exposé toute l'affaire en détail. Quant à la question de savoir s'il y a eu activités politiques ou non, le député sait que c'est presque impossible de prouver une telle chose et qu'il faut essayer plutôt de reconstituer les faits pour expliquer ce qui c'est passé.

Dans ce cas-ci, il me semble que les faits ne laissent entrevoir qu'une seule conclusion possible. Ce que je disais, c'est que l'organisme en question a pu être utilisé exactement aux fins expliquées dans le document du parti libéral, où l'on disait vouloir établir un bureau dans la localité pour diffuser les vues du parti.

Essentiellement les mêmes personnes font ensuite appel au gouvernement et obtiennent une subvention qui est approuvée d'une drôle de manière, différente de celle dont sont approuvées toutes les autres subventions que nous avons vu octroyer à des fins de création d'emplois, et tout à coup ils ont un bureau avec pignon sur rue. Je dis que cela nous amène à la conclusion accablante que ces gens ont obtenu leur bureau aux fins exactes qu'ils ont exposées dans leur programme de création d'emplois.

J'ai tenté de vérifier cela plus en détail. Le député dit que je compromets ces gens. J'ai essayé d'en joindre quelques-uns par téléphone. J'ai eu du mal à les atteindre. J'ai téléphoné à Albina Maria Guarnieri. J'ai appelé Lowther Consultants, à Toronto; il n'y avait plus de service à ce numéro. On m'a fourni l'autre numéro. C'était celui du bureau de Jim Coutts. J'ai appelé là et j'ai demandé à parler à M^{me} Guarnieri. C'est alors qu'on m'a dit qu'elle était en réunion. J'ai essayé de parler à ces gens.